

**Déclaration liminaire des représentants FNEC FP FO pour le CHSCT-D
du 14 décembre 2021**

Madame la Présidente du CHSCT D, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT

Nous nous réunissons aujourd’hui après un énième changement de fonctionnement dans les établissements, repassant en niveau 3 avec un protocole qui accentue la pression sur les directeurs qui doivent à la fois enseigner, prévenir les familles, surveiller les entrées et sorties et contrôler le résultat des tests.

En cette fin d’année, on ne peut que constater le chaos et l’état d’impréparation auquel le ministère nous a conduit. Et loin de rompre avec une politique mortifère, notre ministre poursuit dans cette voie et multiplie les contre-réformes :

- Nouveau mouvement interdépartemental avec les POP sans plus tenir compte des barèmes.
- Nouveau barème interacadémique avec de nombreux postes à profil.
- Evaluations d’écoles, de collèges et de lycées,
- Constellations et pseudo-formations entre pairs
- Loi Rilhac
- Expérimentations annoncées par le Président Macron à Marseille pour mettre en place le statut de directeurs/recruteurs .

Ces mesures découlant du Grenelle ne sont aucunement des revendications des personnels (plus de 80 écoles ont d’ailleurs refusé l’expérimentation à Marseille). La FNEC FP demande donc l’abandon de toutes ces contre-réformes.

A cela s’ajoute le mépris pour les personnels AESH pour lesquels les conditions de travail se détériorent avec la mise en place des PIAL.

Il faut en finir avec les PIAL, les mutations autoritaires, la non-prise en compte des besoins individuels et collectifs des élèves. Le Ministre s’entête à maintenir l’ensemble des AESH sous le seuil de pauvreté et ce ne sont pas les quelques euros, qui tardent d’ailleurs à être crédité aux personnels, qui changent le problème. Et malgré tout ça, le Ministre M Blanquer reste sourd aux revendications.

Notre constat sur le terrain fait encore une fois apparaître les difficultés persistantes dans les établissements scolaires :

Sur le plan scolaire

- Les registres font apparaître l’inquiétude et le désarroi des collègues sur la difficulté à gérer au quotidien des élèves .
- Le manque d’accompagnement de certains élèves (nombre d’heures d’AESH non pourvu ou partiellement) ; dossiers en attente de notification, ou pire notifications d’orientation ITEP ou IME non honorées fautes de places !
- Le manque d’appui des personnels RASED , en raison de postes non pourvus ou d’absences non remplacées.
- Le manque de remplacements sur certaines écoles mettent les collègues dans des situations compliquées (brassage ou pas des élèves à répartir, refus de prendre des élèves dont l’enseignant serait absent).
- Le manque de remplacement des ATSEMS dans la GGA .
- Les enseignants du second degré sont sous tension et sous pression, avec dans certains établissements avec un néo-management qui se traduit par exemple par des refus d'accorder des heures syndicales sur les heures de cours, avec en lycée l'injonction à produire des projets locaux PLE et des changements de règles tous les ans.
- Avec la mise en place de l'évaluation des établissements qui s'ajoutent aux critères d'avancement PPCR, les personnels sont rendus responsables de tous les problèmes alors qu'ils ne décident de rien, et dans un contexte de moyens en dégradation par rapport aux besoins.

Sur le plan des conditions matérielles

- L'état délabré de certains bâtiments scolaires et le manque de matériel au niveau de l'hygiène et de la sécurité
- Des travaux de rénovation qui n'ont fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT et qui perturbent fortement le quotidien des agents.

A toutes ces problématiques, des solutions sont possibles et elles sont portées, depuis un moment par la FNEC FP FO :

- Recrutement de tous les postes nécessaires : enseignants, CPE, AESH, AED, Psy EN, personnels administratifs, personnels de santé
- Allègement significatif des effectifs par classe au collège et au lycée : pas plus de 25 élèves par classe.
- Un Vrai Statut, Un Vrai Salaire pour les AESH et les AED
- Abandon des PIAL
- Abandon de la loi Rilhac et de la volonté de créer des directeurs supérieurs hiérarchiques
- Augmentation des salaires avec immédiatement 183 euros pour tous comme l'ont arraché les hospitaliers par leurs mobilisations
- Abandon des constellations : pseudo-formation que les collègues ne demandent pas et abandon des évaluations d'école issues directement de PPCR que FO n'a pas voté
- Abandon du Grand Oral, des réformes du baccalauréat, du lycée et de Parcoursup et retour dès la session de 2022 à des épreuves nationales et finales, ponctuelles et anonymes du baccalauréat en fin d'année scolaire.
- Abandon de la loi de transformation de la fonction publique et maintien des CHSCT et de leurs prérogatives

La FNEC FP-FO prendra toutes ses responsabilités pour gagner sur ces revendications et pour défendre l'Ecole Publique, nos statuts, nos salaires, nos retraites et nos conditions de travail. Comme elle prendra toutes ses responsabilités avec les salariés du privé, avec les précaires, avec les jeunes et les retraités dans les mobilisations à venir et avec les agents de l'Hôpital publique qui manifestaient le 4 décembre pour demander l'arrêt des fermetures de lits et de services. Mesure irresponsable à nos yeux au regard de la situation actuelle.

Enfin, concernant le fonctionnement de ce CHSCT la FNEC FP-FO tient à rappeler que jusqu'à nouvel ordre le CHSCT existe et donc que l'administration doit appliquer les textes réglementaires.

Ainsi le guide juridique d'application du décret 82-453 précise que « *Les travaux du CHSCT peuvent faire l'objet d'une publicité de la part des représentants du personnel. Ils doivent faire l'objet d'une publicité de la part de l'administration* ». Nous vous demandons à quel endroit cette publicité de la part de l'administration est réalisée. Pour notre part nous n'arrivons pas à en trouver trace sur le site de la DSSEN, les derniers compte rendu datant du 8 décembre 2015.

De plus, le décret 82-453 stipule dans son article 77 que « *les avis [...] sont portés, par l'administration et par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonctions dans les administrations, services ou établissements intéressés, dans un délai d'un mois* » et que « *Le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doit, dans un délai de deux mois, informer par une communication écrite les membres du comité des suites données aux propositions et avis émis par le comité* » *Là aussi nous n'avons pas trouvé de traces depuis les avis formulés le 28 mars 2019.*

Pour terminer, comment comprendre que la mesure qui a été prise par l'Administration de confier la gestion du remplacement à un outil informatique privé nommé « Andjaro » à partir du 3 janvier n'ai fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT D, au mépris de la réglementation (Article 57 du décret 82-453)

La FNEC FP-FO entend donc faire jouer pleinement son rôle au CHSCT D qui n'a pas vocation à être une chambre d'enregistrement de décisions prises dans l'atmosphère feutrée des cabinets. Nos collègues nous ont confié un mandat, l'amélioration et la défense de leurs conditions de travail, fidèle aux principes démocratiques nous entendons défendre pleinement ce mandat jusqu'au bout.